

L'OBSOLESCENCE À L'ÈRE DES OBJETS CONNECTÉS

COMMENT CONCILIER DÉVELOPPEMENT DURABLE, INNOVATION ET ATTENTES DES USAGERS ?



Dessin reproduit avec l'aimable autorisation de Vidberg que nous remercions

Des bas nylons au smart phone dernier cri, les choses deviennent obsolètes au fur et à mesure des mises à jour d'une société toujours plus connectée. L'approche répressive de l'obsolescence programmée n'a pas encore fait ses preuves, ni proprement pris en compte le facteur environnemental, la dynamique d'innovation des entreprises, ou l'ubris de renouvellement des objets qui anime les consommateurs sous la pression de l'offre

Entre innovation, économie circulaire, interopérabilité ou « labellisation », il appartient au droit de se mettre à jour.

Université d'Aix-Marseille- Faculté de Droit
2, Avenue Henri Poncet, Aix en Provence
Vendredi 19 mai 2017

9h00 Accueil des participants

9h15 Allocution introductive : Elisabeth Delalande, INPI
PACA

LES ENJEUX DE L'OBSOLESCENCE DANS UNE ÉCONOMIE CONNECTÉE

L'OBSOLESCENCE : STRATÉGIE OU RÉSULTAT D'UNE INNOVATION ?

Présidence : V.-L Benabou, PR AMU, IDA, CDE

9h30 : Quelle stratégie d'innovation durable ? Guillaume Henry, avocat, auteur de l'étude « Propriété intellectuelle et développement durable »

10h00 : Obsolescence et RSE : quelles influences sur les stratégies d'entreprise ? Benoit Petit, MCF UVSQ-Paris Saclay, DANTE

10h20 : Des obligations d'information sur la durabilité des aliments à leur gestion par nos réfrigérateurs ? Jocelyn Cayron, MCF AMU, IDA, CDE

10h40 : Débats/Pause

DURABILITÉ DES CHOSES ET PROPRIÉTÉ

Présidence : Judith Rochfeld, PR, Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris I, IRJS

11h00 : L'attente légitime des consommateurs quant aux utilités de leurs choses, Juliette Sénéchal, MCF, Université Lille 2

11h30 : La refondation du droit des biens vers une obligation de durabilité ? Pierre-Emmanuel Moyse, PR, Université McGill

12h00 : Valeur de la chose et des données produites ou reçues par les choses, Célia Zolynski, PR UVSQ-Paris Saclay, DANTE

12h30 PAUSE DÉJEUNER

LA RÉPONSE À L'OBSOLESCENCE DES OBJETS INTELLIGENTS

LE MODÈLE DE LA CONSERVATION ET DE LA RÉPARATION

Présidence : Nicolas Bronzo (MCF AMU, IDA, CDE)

14h00 : Les réponses pratiques à l'obsolescence

14h15 : L'action des associations, Halte à l'obsolescence programmée (HOP)

14h30 : La réponse d'une start up, Mcarre

14h45 : Les FABLAB comme alternative, Sébastien Nedjar (FABLAB, Aix en Provence)

15h00 La disponibilité des pièces détachées et les enjeux numériques, Jean-Pierre Gasnier, prof. associé AMU, IDA, CDE

Pause discursive

LE MODÈLE DE LA COMPATIBILITÉ ET DE L'ACCÈS

Présidence : Nicolas Courtier (avocat)

15h45 Table ronde : Interopérabilité, compatibilité, modèles ouverts ou fermés et objets connectés, Marie Duponchelle, avocat ; Mélanie Clément Fontaine, MCF UVSQ Paris Saclay, DANTE ; Marc Mossé, Directeur affaires publiques et juridiques, Microsoft

17h00 : Modèle de l'accès, mises à jour, prédation et droit de la concurrence, Pierre-Dominique Cervetti, MCF AMU, IDA, CDE

LES LEVIERS DE L'INFORMATION ET DE LA RÉPUTATION

17h20 : Les leviers du droit quant à la réputation et à l'image de marque : Claude-Alberic Maetz, MCF AMU, IDA, CDE

17h40 : Propos conclusifs : Hervé Isar, PR, AMU, LIDEMS, IREDIC

Chacun est un jour victime de la frénésie de renouvellement de son téléphone intelligent afin de jouir de nouvelles fonctionnalités ou simplement de conserver l'utilité de certaines applications. Demain, cette situation se manifesterà à propos des appareils électro-ménagers, des véhicules automobiles, ou encore des systèmes de sécurité, entraînant une péremption accélérée des choses au préjudice des utilisateurs mais aussi de l'environnement.

Le master recherche en Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies de l'Université d'Aix-Marseille propose de mener une réflexion d'ensemble sur le phénomène de l'obsolescence des objets intelligents et connectés.

Les outils juridiques développés récemment autour de l'obsolescence programmée, de nature répressive, ne semblent pas, pour l'heure, fournir une réponse adéquate. Le Droit doit-il instaurer des obligations de durabilité ou d'interopérabilité des objets connectés ? Quel rôle doivent jouer, dans cette perspective, le droit de la propriété intellectuelle, le droit de la consommation ou le droit de la concurrence et avec quelles conséquences pour l'innovation ? Que nous dit cette évolutivité des objets « intelligents » sur la précarité de la propriété ? Peut-on être propriétaire d'une chose dont un tiers décide, à distance, des utilités ?

Plusieurs experts issus du monde académique, des entreprises ou du monde associatif viendront tenter d'apporter des réponses à la fois théoriques et pratiques à ces défis contemporains.

Cette manifestation est organisée par le master recherche de Propriété Intellectuelle et le Centre de Droit Economique (CDE) en collaboration avec le laboratoire DANTE de l'UVSQ-Paris Saclay. Elle reçoit le soutien de l'Institut de Droit des Affaires de l'Université d'Aix-Marseille, du SATT Sud Est, de la Revue de Propriété Intellectuelle du Sud Est (RPISE), de l'Association Française de Droit de l'Informatique et de la Télécommunication (AFDIT), de la chaire Innovation et Brevets ainsi que du FSDIE.

Conférence gratuite, inscription obligatoire, comptant pour la formation continue des avocats.

Contact inscription : pinta.association@gmail.com

Contact organisation : carmela.cantarella@univ-amu.fr

